Nations Unies S/PV.8032



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8032e séance

Lundi 28 août 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2017/726)

17-26956 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2017/726)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance. M. Salamé participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/726, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Salamé et de l'Ambassadeur Carl Skau, qui représente le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Salamé, qui participe pour la première fois aux travaux du Conseil dans le cadre de ses nouvelles fonctions et lui donne maintenant la parole.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Égypte pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

C'est un grand plaisir pour moi que de m'adresser au Conseil depuis les locaux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à Tripoli. Ma présence ici se veut l'illustration de la volonté de la Mission et de ma volonté personnelle de travailler en lien aussi étroit que possible avec les Libyens en Libye. Il y a un mois, j'ai pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et de Chef de la MANUL. J'ai eu la chance d'avoir déjà pu rencontrer le Premier Ministre Serraj et le général Haftar à Paris le 25 juillet et de m'être entretenu avec eux avant ma prise de fonctions. Par ailleurs, j'ai reçu à l'occasion de ma nomination des centaines d'appels, de lettres et de courriels de félicitations de la part de personnes venues de tous les horizons de la société libyenne.

Le 5 août, j'ai effectué ma première visite officielle à Tripoli et je me suis entretenu avec le Premier Ministre et le Chef du Haut Conseil d'État, M. Abdelrahman Al-Sweihli. Le lendemain, j'ai également rencontré le Président de la Chambre des représentants, M. Saleh Issa, et plusieurs dignitaires libyens. Ce voyage a marqué le début de mes consultations avec les Libyens de tout bord politique et de tout le pays. Depuis lors, je suis présent en Libye le plus souvent possible et me suis déjà rendu dans différentes villes de la plupart des régions du pays – Tripoli, Al-Qubba, Benghazi, Misrata, Zintan et El Beïda. Malheureusement, en raison de restrictions externes, je n'ai pas encore pu me rendre dans le sud du pays. En fait, un voyage prévu pour jeudi dernier a été annulé quelques heures avant mon départ, mais nous mettons tout en œuvre pour que je puisse m'y rendre le plus tôt possible. À chaque visite, j'ai rencontré des personnalités politiques, des responsables militaires et de la sécurité, des femmes, des intellectuels, des militants et des jeunes. Je suis fermement convaincu que notre attachement à l'Accord politique libyen en tant que cadre de référence ne doit pas nous empêcher d'aller au devant de tous les Libyens, quel que soit leur statut ou leur position, présente ou passée. Au contraire, nous devons tendre la main à tout le monde pour garantir une réconciliation pour tous.

Dans le cadre de mes consultations externes, je me suis efforcé de donner la priorité aux voisins de la Libye. Je me suis rendu notamment en Tunisie, où j'ai également remercié les autorités de l'appui et de l'hospitalité qu'ils ont offerts à la MANUL ces trois dernières années. En Égypte, j'ai rencontré des responsables chargés du dossier libyen, des représentants de la Ligue des États arabes et certaines des figures de proue de la communauté libyenne dans ce pays. Au cours de ma visite en Algérie, le Premier Ministre Ouyahia et le Ministre des affaires étrangères Messahel ont réitéré leur appui à nos efforts. J'ai également effectué une visite en Italie, où le Premier Ministre Gentiloni Silveri et ses ministres ont exprimé leur attachement à la réussite de notre action. Une Libye stable, pacifique et réconciliée est dans l'intérêt de tous ces pays, ainsi que de nombreux autres. Je me réjouis à la perspective de mon voyage en République du Congo, la semaine prochaine, où se tiendra, à Brazzaville, une réunion des principaux acteurs libyens, convoquée par le

Comité de haut niveau sur la Libye de l’Union africaine. Au cours des semaines et des mois à venir, j’ai l’intention d’élargir la portée de mes visites à d’autres voisins et pays dans la région et au-delà.

Mes rencontres avec les Libyens mettent clairement en évidence une chose : la population est frustrée par la détérioration de ses conditions de vie. Je suis passé à plusieurs reprises devant la même banque à Tripoli, de 10 heures à 22 heures, et j’ai vu tellement de personnes que j’ai cru qu’il s’agissait d’une manifestation, mais elles attendaient simplement de recevoir une petite partie de leur salaire mensuel, l’équivalent de 25 dollars.

Il n’est pas normal que dans ce pays riche, les facultés à l’université ferment leurs portes les unes après les autres parce que l’écart scandaleux dans les taux de change a poussé les enseignants étrangers à partir en masse. La population est lasse des coupures incessantes d’eau et d’électricité, qui, à leur tour, mettent à mal le système téléphonique et Internet. Les Libyens ne peuvent pas comprendre qu’ils soient pauvres dans un pays riche en ressources naturelles, un pays producteur de pétrole, dans lequel ils doivent parfois faire la queue toute une journée pour obtenir 20 litres d’essence.

L’impression d’une économie politique de prédation désormais bien enracinée est palpable, comme si le pays alimentait sa propre crise avec ses propres ressources au profit de quelques-uns et au détriment de la plupart. Il est évident qu’il y a un grave problème de gouvernance auquel il faut remédier sans plus tarder.

Le bien-être de la population est évidemment un élément fondamental pour la stabilité future de la Libye. J’ai l’intention de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires afin de faire en sorte que nous soyons tout à fait sur la même longueur d’onde dans la réalisation d’une vision macroéconomique pour le pays tout en aidant les autorités à fournir les services de base. Tant qu’il ne sera pas rapidement remédié aux difficultés économiques, la crise humanitaire en Libye s’aggravera. Pour les civils dans le besoin, il faut un accès à l’aide humanitaire sans entrave, et le personnel de secours doit être protégé.

La situation est particulièrement préoccupante à Derna, où nous avons demandé à plusieurs reprises à ce que les civils jouissent de la liberté de mouvement et où nous avons travaillé activement pour permettre l’entrée des produits de première nécessité dans la ville. L’autre sujet qui préoccupe les Libyens est, bien sûr, leur sécurité. Ils ont très peur de la criminalité, des enlèvements et des menaces posées par la prolifération généralisée des armes. La première nuit que j’ai passée à Tripoli, je me suis endormi au rythme saccadé et incessant de tirs. Les civils sont tués ou blessés dans l’ensemble de la Libye du fait des affrontements armés sporadiques et des restes explosifs de guerre. Des milliers d’entre eux sont également détenus pour des périodes prolongées, et beaucoup le sont sans perspective de procès juste.

L’attaque terrible qui s’est produite au poste de contrôle d’al-Fuqaha le jeudi 24 août, causant la mort brutale de neuf soldats et de deux civils, a été attribuée à l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Les Libyens à qui j’ai parlé veulent que l’incertitude et l’instabilité cessent, et ils respectent ceux qui œuvrent à la maîtrise de la situation. À Tripoli et dans certaines autres parties du pays, les conditions de sécurité se sont réellement améliorées. La production de pétrole s’est considérablement accrue, permettant au Conseil de la présidence et à la Banque centrale de Libye de travailler de concert pour respecter leurs objectifs budgétaires. Il y a des avancées positives, mais pour atteindre une stabilité durable, il est essentiel de remédier à la situation politique dans son ensemble. À cet égard, les principales questions qui dominent le paysage politique sont les suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne le deuxième anniversaire de l’Accord politique libyen, qui surviendra le 17 décembre, des incertitudes existent autour de la signification réelle de la fin de la période de transition soulignée dans l’Accord. L’une des tâches les plus urgentes est d’aider les Libyens à parvenir à un consensus sur la signification juridique et politique de cette date. En cette période cruciale, un vide institutionnel ne servira pas les intérêts de la Libye. La plupart de mes interlocuteurs m’ont fait part de leurs réflexions sur une modification de l’Accord politique libyen. Un consensus est en train d’émerger autour de cette question, et j’espère pouvoir annoncer certaines avancées en la matière dans les jours à venir.

Deuxièmement, en ce qui concerne la possibilité d’adopter une Constitution, le vote, le 29 juillet, de l’Assemblée constituante pour parachever le projet de Constitution a été un jalon important. Cependant, la légalité du vote est actuellement examinée par les tribunaux.

Troisièmement, de plus en plus de voix s’élèvent pour en appeler à la tenue de nouvelles élections. Avant qu’elles n’aient lieu, il serait avisé de veiller à ce que soient réunies les conditions préalables politiques et

techniques pour le bon déroulement des élections, et en particulier de garantir l'engagement de toutes les parties à accepter les résultats des élections. La finalité des élections, ce n'est pas une accumulation de scrutins, mais une alternance au pouvoir pacifique et organisé.

Enfin, un dispositif politique est exigé afin de rassembler ces trois éléments de façon cohérente. À cet égard, le maître-mot c'est la succession des événements. Les Libyens ne peuvent réussir ces trois processus que s'ils définissent dans quel ordre et avec quel degré d'urgence ils doivent le faire, et si nous les aidons à combiner ces trois éléments en un seul dispositif que la plupart des parties, si ce n'est toutes, considèrent comme acceptable.

Dans tous les cas, tout effort visant à parvenir à une solution doit être mené et dirigé par les Libyens. L'Organisation des Nations Unies est là pour les aider dans leur entreprise et certainement pas pour les remplacer. Nous travaillerons surtout avec eux pour promouvoir la réunification rapide de leurs institutions politiques et financières.

Les problèmes de la Libye ne se limitent pas simplement au peuple libyen. La présence de l'EIIL, de groupes terroristes associés à Al-Qaida, de combattants et de mercenaires étrangers, le trafic d'armes et l'économie du marché noir transfrontalière sont des difficultés qui vont au-delà des frontières libyennes et affectent ses voisins et la communauté internationale dans son ensemble. Il y a trois jours, des affrontements meurtriers près de la frontière avec le Tchad ont rappelé à tous le caractère régional délicat de la situation actuelle en Libye.

Les migrations irrégulières, et les revenus qu'elles génèrent pour les réseaux de passeurs, se sont également révélés être une menace directe à la stabilité dans certaines parties de la Libye. En même temps, des centaines de milliers de migrants et de réfugiés qui sont bloqués en Libye sont souvent victimes de violences et détenus dans des conditions inhumaines. Nous devons agir, nous devons agir ensemble et nous devons agir maintenant.

Nous ne partons pas de rien. Grâce à mes prédécesseurs et aux efforts concertés des États Membres, nous avons le cadre politique de l'Accord politique libyen. Tout le monde reconnaît assez bien en Libye que la situation actuelle ne peut s'éterniser. L'engagement envers un cessez-le-feu et envers une solution politique plutôt que militaire à la crise pris dans le communiqué de Paris doit être appuyé par des actions concrètes, afin d'éviter une nouvelle escalade militaire.

Afin d'honorer notre mandat, nous continuons de nous préparer à renforcer la présence du système des Nations Unies à Tripoli et depuis Tripoli dans l'ensemble du pays, dès que les conditions de sécurité le permettront. Le 28 juin, un convoi du personnel de la MANUL a essuyé des coups de feu et tirs de roquettes. Un membre du personnel a été blessé, et fort heureusement pour nous, l'attaque n'a pas fait d'autre blessé.

La présence des Nations Unies en Libye est déjà bien plus importante que toute autre mission diplomatique, et bientôt elle sera renforcée davantage. Nous devons rester conscients qu'opérer en Libye présente des risques réels, et il m'incombe de garantir que ces risques soient atténués le plus efficacement possible.

Je remercie tous les États Membres qui ont travaillé pour appuyer l'Accord politique libyen depuis sa signature, qui ont contribué à la lutte contre l'EIIL et d'autres groupes terroristes répertoriés et qui ont contribué à la stabilisation du pays. J'espère vivement travailler avec toutes ces parties prenantes libyennes et internationales en vue d'unir nos efforts sur les plans politique et économique et en matière de sécurité, de manière cohérente et coordonnée.

Je sais gré à tous les gouvernements et toutes les organisations qui s'emploient à promouvoir la paix et la réconciliation entre les Libyens. Mais la multiplication des initiatives de médiation pourrait rendre le paysage politique plus confus. Il y a une opportunité, et il appartient au peuple libyen de la saisir. Je n'aurais pas accepté ce rôle si je ne croyais pas qu'une issue pacifique et positive à la crise libyenne était possible. C'est pourquoi, à la prochaine session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général António Guterres envisage de convoquer une réunion de haut niveau durant laquelle un plan d'action sera présenté. Je ne vais pas entrer plus avant dans le détail car cela serait prématuré avant la conclusion de mes consultations avec les Libyens.

L'Organisation des Nations Unies est désireuse et capable d'agir dans l'intérêt supérieur de tous les Libyens et en collaboration avec toutes les parties, sur un pied d'égalité. J'espère sincèrement que grâce à la confiance de nos partenaires libyens et à la confiance des organisations régionales et des États Membres concernés, nous pourrons renforcer et unir nos efforts et permettre tous ensemble à la Libye de retrouver sa juste

place au sein de la famille des nations en tant que pays uni, stable et prospère.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skau.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur les travaux du Comité créé par cette même résolution. Le rapport couvre la période allant du 8 juin au 28 août 2017, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a mené d'autres travaux par le biais de la procédure d'approbation tacite.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que le 29 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2362 (2017), par laquelle il a notamment élargi le champ d'application des mesures visant à empêcher les exportations illicites de pétrole depuis la Libye pour couvrir le pétrole brut ainsi que les produits pétroliers raffinés. Le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la Libye jusqu'au 15 novembre 2018. Ces deux éléments ont eu une incidence sur les activités du Comité durant la période sous examen.

En ce qui concerne le premier élément, suite aux notifications reçues du Gouvernement libyen, le Comité a inclus sur sa liste de sanctions deux navires – le *Capricorn* et le *Lynn S* – pour avoir tenté d'exporter illicitement du gazole depuis la Libye. Les États du pavillon de ces deux navires, la Tanzanie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont maintenant un certain nombre d'obligations à l'égard de ces bateaux et tous les États Membres sont tenus de leur interdire l'entrée dans leurs ports, à moins que cela ne soit indispensable pour procéder à une inspection ou qu'il s'agisse d'une urgence, ou encore en cas de retour en Libye. Les inscriptions sur la liste, qui ont été effectuées dans les jours qui ont suivi la notification, le 21 juillet et le 2 août, sont valables pour une période de trois mois, à moins d'une radiation prématurée par le Comité. Outre les États du pavillon, le Comité a écrit à plusieurs autres États Membres, notamment les États de provenance et de destination déclarés, en vue d'obtenir toute autre information pertinente.

Pour ce qui est du deuxième élément, le Comité s'est réuni le 21 août pour entendre un exposé du Groupe d'experts nouvellement reconstitué sur son programme de travail dans le cadre du mandat élargi. Au cours de la discussion, les membres du Comité ont adressé des questions et des commentaires aux experts qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires. Comme certains s'en rappelleront, dans son dernier exposé (voir S/PV.7961), la présidence avait indiqué au Conseil que le Comité était en train d'examiner les recommandations du rapport final du Groupe d'experts au titre de son mandat précédent. Sur les 16 recommandations, cinq s'adressaient au Conseil, six au Comité et cinq aux États Membres, y compris la Libye. Le Comité a depuis convenu de donner suite à cinq recommandations, y compris une ayant également été débattue au cours des consultations du 21 août.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, au cours de la période considérée, le Comité a approuvé une demande d'exemption en vertu du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011) formulée par les Pays-Bas. Le Comité a également répondu à une demande d'éclaircissement reçue de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye concernant la portée et l'application du paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013), qui concerne les fournitures de matériel militaire non létal et tout assistance technique, formation ou aide financière ayant pour but exclusif l'aide au Gouvernement libyen pour la sécurité ou le désarmement.

Le Comité a également reçu un rapport initial et un rapport final, soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 2292 (2016) par l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, opération SOPHIA, au sujet d'une inspection d'un bateau effectuée le 19 juin en haute mer au large des côtes libyennes. Des armes et du matériel connexe ont été découverts à bord de ce navire, navire qui avait déjà été inspecté sur le même itinéraire par les équipes de l'opération SOPHIA une fois auparavant, le 1er mai. Le Comité a de nouveau informé la Libye de l'inspection. Durant la période considérée, le Comité a également reçu le rapport final concernant l'inspection effectuée le 1er mai par l'opération SOPHIA. Je rappelle ici que les autorisations octroyées dans la résolution 2292 (2016) ont été prorogées pour une nouvelle période de 12 mois par le Conseil dans sa résolution 2357 (2017) du 12 juin 2017.

Toujours s'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu les noms des signataires autorisés par la Libye pour les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes et les certificats d'utilisateur final, conformément aux exigences énoncées dans la Notice d'aide à l'application n°2 rédigée par le Comité à propos

de l'embargo sur les armes. La réponse est actuellement à l'étude.

Pour ce qui est du gel des avoirs, le Comité a reçu une notification de la Grèce en application de l'alinéa i) du paragraphe 16 a) de la résolution 2009 (2011). Dans sa réponse, le Comité a encouragé de plus amples contacts bilatéraux entre la Grèce et la Libye sur la question et a fourni des indications concernant les exigences de la procédure de notification. L'examen par le Comité d'une demande de dérogation présentée par le Canada, concernant un actif appartenant à un particulier inscrit sur la liste, est toujours en cours. Deux des cinq recommandations du Groupe d'experts au sujet desquelles le Comité est convenu de prendre des mesures portaient également sur le gel des avoirs, même si que pour une d'entre elles, le Comité attend de recevoir plus ample information de la part du Groupe d'experts. Ces recommandations concernent la Cellule de recouvrement d'avoirs volés de la Banque centrale de Libye, et à ce sujet, le Comité estime qu'une cellule fonctionnant bien pourrait s'avérer un partenaire important pour surveiller le gel des avoirs et prévenir les détournements de fonds.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé le retour plus tôt que prévu de Mme Safia Farkash Al-Barassi, qui avait été autorisée à se rendre en Égypte et à Oman. Le Comité a également approuvé la prorogation de la demande d'exemption de M. Sayyid Mohammed Qadhaf Al-Dam, qui avait été autorisé à se rendre en Égypte. Ces deux personnes inscrites sur la liste avaient été autorisées à voyager pour des raisons humanitaires.

Enfin, le 27 juin, en ma qualité de Président du Comité, j'ai participé à une séance d'information publique conjointe du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme, du Comité du Conseil de sécurité conformément aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech, Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre le terrorisme en Libye. Un résumé des discussions est disponible sur le site Web du Comité 1373. Le Comité a également reçu un rapport de mise en œuvre de la part d'un État Membre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Skau de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Avant toutes choses, la Bolivie tient à condamner l'attentat criminel perpétré hier dans la province d'Helmand en Afghanistan, qui a coûté la vie à 13 personnes et blessé de nombreuses autres. Nous voudrions également exprimer notre solidarité avec les familles des personnes décédées ou blessées dans le passage de l'ouragan Harvey au Texas, aux États-Unis.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, de son exposé. Nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter le plus grand succès dans les tâches délicates qui lui ont été confiées. Nous remercions également l'Ambassadeur Carl Skau de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous prenons note des progrès accomplis par l'Assemblée constituante libyenne, dont les travaux ont abouti à l'adoption, le 29 juillet, du projet de nouvelle Constitution qui doit être soumis à un référendum populaire avant d'entrer en vigueur.

Nous pensons que l'engagement en faveur du dialogue politique manifesté par les parties au cours de la période considérée doit être maintenu et se traduire par la mise en place d'un processus de consultation populaire transparent, qui permette au peuple libyen de déterminer son avenir et de réaliser une transition politique pacifique, ordonnée et sans exclusive. Nous aimerions ici souligner également les efforts de médiation et de conciliation qui sont actuellement déployés par divers acteurs régionaux et internationaux, comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes et, bien entendu, l'ONU, pour promouvoir le processus politique libyen et renforcer les mécanismes de coopération afin de lui imprimer un nouvel élan. Nous saluons également les initiatives proposées par l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie en juin et juillet pour appuyer et encourager ce processus.

Malgré ces avancées importantes, nous sommes préoccupés par les affrontements sporadiques entre les parties, qui infligent de grandes souffrances aux civils pris au piège du conflit. Selon le rapport du Secrétaire général en date du 22 août (S/2017/726), entre avril et juillet, on a recensé 66 morts et 78 blessés, qui viennent

s'ajouter aux dizaines de victimes causées par le conflit depuis 2011.

De plus, selon le rapport sur le nombre de victimes civiles publié le 1er août par la MANUL, 21 personnes ont été blessées et 15 tuées en juillet du fait de bombardements, de tirs croisés ou de la présence de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs, qui constituent une menace pour la sécurité de la population et entravent le retour des personnes déplacées. À cet égard, nous encourageons les institutions libyennes et les organismes et services des Nations Unies dans leur ensemble à continuer à faire tout leur possible, dans le cadre de la résolution 2365 (2017), pour neutraliser la menace des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre qui sont toujours dispersés dans toute la Libye et mettent en péril la sécurité de milliers de civils et de réfugiés retournant dans leurs foyers, ainsi que celle du personnel humanitaire fournissant une assistance sur le terrain.

Nous notons également avec inquiétude la situation tragique des réfugiés et des migrants qui, selon le rapport du Secrétaire général, continuent d'être détenus arbitrairement par les parties, soumis à des traitements dégradants, à la torture et à des violences sexuelles, et privés de soins médicaux. Leur sort est encore aggravé par la prolifération d'organisations criminelles et de réseaux de traite, qui, selon le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mentionné dans le rapport du Secrétaire général, pourraient être liés à des marchés d'esclaves.

À cela s'ajoute le nombre alarmant de migrants ayant perdu la vie en Méditerranée, qui, selon le rapport publié par l'OIM, est de plus de 2 200 entre janvier et août. Nous saluons les efforts de l'Italie à cet égard. Dans ce contexte, nous rappelons aux acteurs et aux parties impliquées dans le conflit qu'ils sont tenus de respecter et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, d'éviter de causer davantage de souffrances à la population civile et de s'abstenir de toute violation de leurs droits fondamentaux. Nous réaffirmons que la seule solution à ce conflit est une transition politique, qui a déjà commencé et doit se poursuivre. C'est pourquoi nous exhortons les parties à renoncer à toute attitude belligérante et à cesser de revendiquer l'utilisation des armes pour régler ce conflit ou n'importe quel autre conflit.

Sur un autre registre, nous tenons à exprimer notre appui aux progrès signalés aujourd'hui par le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la mise en œuvre du mandat du Comité, lequel, conformément à la résolution 2362 (2017), comprend désormais l'exportation illégale de pétrole et de ses sous-produits.

Enfin, il est important que le Conseil prenne en compte les incidences du conflit libyen sur l'instabilité de la situation sécuritaire qui prévaut dans la région. L'interventionnisme et les politiques de changement de régime ont eu des répercussions considérables sur le Sahel, en particulier le Mali, entraînant dans leur foulée l'anarchie, le terrorisme et la militarisation, dont les résultats déplorables se font toujours sentir à ce jour.

N'oublions pas que le rapport final du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, qui a été soumis en 2015, a établi que les armes venant de la Libye avait considérablement renforcé les capacités militaires des groupes terroristes opérant dans la sous-région du Sahel, et sont actuellement utilisées pour mener des attaques contre les forces nationales de sécurité, les civils et les membres des missions de maintien de la paix sur le terrain. À cet égard, le Conseil doit être en mesure d'analyser les causes des conflits de manière suffisamment détaillée, en évitant les hypothèses erronées et en évaluant pleinement les preuves qui lui sont présentées. Il doit comprendre les mesures prises dans toute leur ampleur et, par-dessus tout, assumer la responsabilité des résultats obtenus. Si nous ne tirons pas les enseignements de ces activités, nous ne pouvons parler d'erreurs de calcul, mais de mesures délibérées de déstabilisation.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à l'occasion de sa première intervention devant le Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions, un succès qui sera reflété dans l'avenir et le bien-être de tous les Libyens. Il peut compter sur l'appui sans faille de l'Uruguay.

Nous tenons également à remercier l'ancien Représentant spécial, M. Martin Kobler, de son travail précieux et courageux. Si je puis me permettre une métaphore plutôt cycliste, je dirais que Martin a dû gravir une pente en pédalant contre le vent. Il l'a fait avec enthousiasme jusqu'au dernier jour de son mandat.

Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Carl Skau de son exposé sur les activités

du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Les moments de changement constituent généralement une bonne occasion de faire le bilan et de réfléchir à la voie à suivre. Après six ans, on peut difficilement dire que l'intervention de l'ONU en Libye est une réussite. Intervention humanitaire, changement de régime, édification de la nation sont autant d'expressions utilisées pour décrire la situation en Libye, mais les faits sont sans appel. La Libye demeure embourbée dans une situation de flou institutionnel qui se caractérise par la coexistence d'au moins deux structures d'apparence gouvernementale, plusieurs structures armées exerçant un contrôle effectif sur différentes zones du territoire libyen, des affrontements armés fréquents et sanglants et une présence toujours visible d'éléments terroristes de l'État islamique autoproclamé, qui constitue une menace supplémentaire pour tout projet de consolidation de la paix ou de reconstruction nationale. Le Gouvernement d'entente nationale envisagé dans l'Accord politique libyen n'a jamais vu le jour, et le Conseil de la présidence n'a pas réussi à obtenir la légitimité nécessaire pour devenir un acteur valable et respecté par les parties.

À plusieurs reprises par le passé, à propos d'autres questions examinées par le Conseil, nous avons soutenu que continuer à faire la même chose encore et encore ne pouvait que conduire au même résultat. L'humour permet parfois d'exprimer les choses les plus graves. Dans son célèbre livre, *Le Principe de Peter*, l'auteur Laurence Peter nous prévient de ce cas de figure par une phrase que je vais lire en anglais car elle ne se traduit pas parfaitement en castillan.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Si deux pas dans la mauvaise direction ne vous permettent pas de faire un pas dans la bonne, essayez d'en faire trois. »

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Résistons à la tentation de répéter certaines erreurs et, l'esprit ouvert, tournons-nous vers l'avenir et accordons à M. Salamé notre appui le plus large, de manière qu'il se sente libre d'explorer de nouvelles possibilités. Cela suppose nécessairement que le Conseil sera également prêt à explorer de nouvelles pistes, en retenant les enseignements positifs de ce qui a pu être fait jusqu'ici, mais aussi en acceptant le défi de tester de nouvelles options.

Le Conseil peut décider de faire fi de la réalité, mais il ne pourra pas échapper aux conséquences d'une telle attitude.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Président, de commencer en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois.

J'en profite également pour féliciter M. Ghassan Salamé de son accession aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et pour le remercier de son exposé important, au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la MANUL (S/2017/726). Le rapport ayant été publié avec un peu de retard, nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour l'examiner et pour en discuter en détail avec les autorités libyennes. Nous apprécions grandement les efforts intensifs que M. Salamé déploie pour communiquer avec toutes les parties en Libye en vue de rapprocher les points de vue entre les acteurs politiques, et nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche.

Je tiens à confirmer une nouvelle fois au Conseil que le Gouvernement d'entente nationale est déterminé à appuyer tous les efforts déployés par l'ONU pour aboutir à un règlement de la crise politique en Libye. Je remercie l'Ambassadeur Carl Skau, Représentant permanent de la Suède, de l'exposé qu'il a présenté au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et dans lequel il a fait le point sur les derniers faits survenus concernant les sanctions imposées à la Libye. Dans ce contexte, je voudrais lui exprimer toute mon appréciation pour le brio avec lequel il dirige le Comité.

Depuis le dernier exposé de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler (voir S/PV. 7961), la scène politique en Libye est restée ambiguë, malgré tous les efforts de communication entrepris par M. Kobler et repris récemment par son successeur, M. Ghassan Salamé, depuis sa prise de fonctions. À cela s'ajoutent tous les efforts constants déployés par les pays frères et amis pour rapprocher les points de vue des acteurs politiques en Libye en vue de la leur réconciliation.

Dans le contexte de cette situation ambiguë et de l'impasse dont pâtit le processus politique en Libye, la situation pourrait exiger des parties libyennes

concernées qu'elles parviennent à s'entendre sur certains amendements à l'Accord politique libyen signé sous l'égide des Nations Unies à Skhirat, au Maroc, le 17 décembre 2015, de manière à garantir que toutes les parties s'efforcent de mettre scrupuleusement en œuvre l'Accord, ce qui pourrait ouvrir la voie à la formation d'un gouvernement d'entente nationale à même de s'acquitter efficacement de son mandat, en particulier s'agissant d'alléger les souffrances subies au quotidien par les citoyens libyens dans différents domaines, et de relever les différents défis auxquels la Libye est confrontée, lesquels vont du terrorisme extrémiste aux migrations illégales, en passant par la contrebande des richesses du peuple libyen, à savoir le pétrole, les produits dérivés du pétrole et les autres ressources naturelles. Le Gouvernement devra également s'attaquer aux autres phénomènes néfastes, telles que les violations des droits de l'homme et l'absence d'état de droit. Dans ce contexte, nous appelons l'attention sur la feuille de route proposée par le Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, M. Faiez Serraj, dans son allocution prononcée devant le peuple libyen le 15 juillet 2017. Dans cette allocution, publiée comme document officiel du Conseil de sécurité (S/2017/622, annexe), M. Serraj a fait le point de la situation actuelle et a évoqué les différentes facettes de la souffrance du peuple libyen du fait de l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre de l'Accord libyen.

À la fin de son allocution, il a proposé une initiative visant à régler cette situation, affirmant sa volonté de communiquer avec toutes les parties en Libye, sans exception, pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays à travers le dialogue et la réconciliation avec tous les acteurs. Sa déclaration ne contenait aucun avertissement, et ne menaçait d'aucun recours à la force ou à la violence. De fait, tout le monde doit comprendre qu'il n'y aura pas de solution militaire à la crise en Libye. La solution ne peut passer que par le dialogue et par un processus politique mené sous l'égide des Nations Unies. Il pourrait s'agir ici du seul aspect clair et positif de la situation dont tout le monde a conscience, puisque tous les acteurs ont exprimé leur disposition à participer au processus politique.

Malgré l'insuffisance de capacités dont souffre le Gouvernement d'entente nationale pour relever les énormes défis auxquels il est confronté – en premier lieu desquels figure l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Libye –, il a néanmoins réussi à gêner considérablement les milices illicites qui avaient pris le contrôle de certains quartiers de la capitale, Tripoli, ainsi qu'à en démanteler les arsenaux et à les chasser hors de la capitale, ce qui a eu des répercussions positives sur les conditions de sécurité sur place. Nous nous félicitons que la MANUL ait fait part de sa volonté de rétablir progressivement sa présence en Libye à l'avenir. Nous espérons que ce sera le cas le plus rapidement possible. Nous pensons que cela permettra à la MANUL de gagner en efficacité, grâce à une coopération et une communication directes avec les institutions légitimes de l'État, et que, grâce à cela, le peuple libyen aura davantage confiance dans le rôle joué par les Nations Unies en Libye.

Nous apprécions le rôle que joue le Comité des sanctions, en particulier concernant l'interdiction des exportations illicites de pétrole libyen, conformément à la résolution 2146 (2014), telle que modifiée par la résolution 2362 (2017), laquelle a ajouté les produits pétroliers raffinés à la liste des effets visés par les sanctions, et nous avons pris acte de ses échanges et de sa détermination à préserver les richesses de l'État libyen, à savoir le pétrole et les produits pétroliers. Cela étant, nous attendons des membres du Comité qu'ils fassent preuve du même intérêt pour la question de l'amélioration de la gestion des avoirs libyens gelés, dont la valeur est érodée année après année parce que les banques ne les gèrent pas de la même manière que d'autres fonds. Des taux d'intérêt négatifs élevés sont imposés par lesdites banques, contribuant ainsi à l'érosion du capital de ces avoirs gelés. Il s'agit d'une situation très grave, puisqu'elle réduit la valeur des avoirs libyens gelés, alors que ces fonds appartiennent au peuple libyen et aux générations futures.

L'objectif principal du gel des avoirs imposé par la résolution 1970 (2011) était de protéger ces fonds et non de sanctionner l'État libyen, or ce que nous voyons aujourd'hui contredit cet objectif et contribue même à la disparition de ces avoirs. Il ne nous semble pas logique de vouloir justifier les pertes subies par les avoirs libyens gelés en les liant aux divergences et divisions politiques. Le Gouvernement d'entente nationale légitime n'a pas demandé de lever le gel des avoirs à ce stade critique, mais de trouver une formule particulière qui l'aiderait à bien gérer et à préserver ces fonds et investissements tant qu'ils demeurent gelés. Je le répète : tant qu'ils demeurent gelés.

À cet égard, je tiens à évoquer le document S/2017/629, qui contient en annexe une lettre du Président du Conseil de la présidence, M. Faiez Serraj, dans laquelle il passe en revue la situation déplorable de

ces avoirs gelés en vertu du régime de sanctions actuel. Force est de reconnaître que la dualité des institutions en Libye a eu une incidence négative, notamment le maintien d'un gouvernement intérimaire qui est un gouvernement parallèle, selon les résolutions du Conseil de sécurité, qui a demandé à d'autres États de ne pas traiter avec des entités parallèles illégitimes. Nous nous demandons à cet égard s'il suffit de s'abstenir de traiter avec ces entités parallèles ou s'il faut prendre des mesures plus efficaces pour les éliminer.

Pour terminer, je voudrais de nouveau souhaiter au Représentant spécial Salamé plein succès dans son action. Nous sommes confiants qu'il obtiendra d'excellents résultats grâce à son expertise exceptionnelle.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 heures 50.